



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 9 juin 2026 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

| | |
|-------------------------------------|--|
| M ^{mes} les conseillères : | Nathalie Thauvette Elizabeth Larose |
| MM. les conseillers : | Éric Lecourtois Claude-Marc Raymond Réal Langlais Jean-Michel Pepin |

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

| | |
|---------------------------|--|
| Sont également présents : | M. Jean-François Messier, directeur général M ^e Luc Drouin, greffier |
|---------------------------|--|

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internaute
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026
8. Affaires du conseil
 - 8.1 Aide financière - Garde côtière auxiliaire canadienne 2026
 - 8.2 Confirmation de promesse de don à la Fondation Gisèle Faubert
 - 8.3 Appui - Demande de rétablissement du Programme petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec
 - 8.4 Autorisation de dépenser
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion, présentation et adoption - Projet de règlement n° 759 relatif à la création d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
10. Communications
 - 10.1 Attribution de contrat pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'enseignes numériques



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11. Direction générale
 - 11.1 Approbation PAFIRSPA 2026 - Projets structurants au parc St-Cyr et au centre sportif
12. Développement économique
13. Environnement
 - 13.1 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Demande d'appui
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Tenue de registre - Règlement d'emprunt n° 757 destiné à l'expropriation du lot 3 131 045 au cadastre du Québec
 - 14.2 Position de la Ville de Delson - Demande de conciliation à la Commission municipale du Québec
 - 14.3 Position de la Ville de Delson – Avis d'intention de vendre le lot 3 129 422 au cadastre du Québec
 - 14.4 Désignation de représentants pour l'application du Règlement n° 1013 relatif aux animaux
 - 14.5 Renouvellement des assurances pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2026-2027
 - 14.6 Renouvellement des assurances contre les cyber-risques 2026-2027
 - 14.7 Autorisation de dépenser
 - 14.8 Avis de modification - Entente d'occupation - Stationnement incitatif gare Delson
 - 14.9 Prise de décision - Procédures de demandes d'offres de services auprès d'institutions financières destinées à la gestion financière de la trésorerie
15. Informatique
 - 15.1 Autorisation de dépenser
16. Loisirs
 - 16.1 Appui au projet de la Ville de Saint-Philippe pour la construction d'un terrain de soccer synthétique
 - 16.2 Entérinement de la lettre d'appui à Meute Monde pour le dépôt de subvention au fonds culturel régional de la MRC de Roussillon
 - 16.3 Entérinement de la lettre d'appui au Carrefour-Jeunesse Emploi pour le dépôt de subvention au fonds culturel régional de la MRC de Roussillon
 - 16.4 Demande d'autorisation de signature d'une subvention pour le programme d'accompagnement du camp de jour
 - 16.5 Demande de soutien pour la réalisation d'une murale collective avec des enfants des communautés francophone et anglophone
 - 16.6 Autorisation de dépenser
 - 16.7 Autorisation d'appropriation d'un fonds destiné au Festival des arts et de la culture Delson



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

17. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 17.1 Attribution de contrat pour la fourniture de voiles d'ombrage dans divers parcs
18. Ressources humaines
 - 18.1 Autoriser la création et la nomination probatoires d'un poste de conseiller en génie
 - 18.2 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
19. Sécurité publique
 - 19.1 Dépôt et adoption du rapport d'activités 2025 - Régie d'Incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
20. Travaux publics
 - 20.1 Autorisation de dépenser
 - 20.2 Attribution de contrat pour la dératisation dans les égouts, années 2026-2027 plus une année optionnelle
 - 20.3 Attribution de contrat pour la rénovation du hall d'entrée et des sanitaires du centre sportif
 - 20.4 Attribution de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux - Enrobés bitumineux, bordures et trottoirs 2026
 - 20.5 Autorisation de transfert de fonds
 - 20.6 Autorisation de lancement d'une procédure sur invitation écrite et d'une procédure ouverte
21. Trésorerie
 - 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 21.2 Dépôt du rapport des transferts budgétaires
 - 21.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 21.4 Attribution de contrat à PG Solutions dans le cadre de la mise en place du compte de taxes en ligne
22. Aménagement du territoire
 - 22.1 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle – 132, rue Canora
 - 22.2 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 5, route 132
 - 22.3 Demande d'approbation relative à un affichage commercial – 115, rue Beauvais
 - 22.4 Demande d'approbation relative à un affichage institutionnel – 75, boulevard Georges-Gagné Nord
 - 22.5 Demande d'approbation relative à un affichage institutionnel – 75, boulevard Georges-Gagné Nord, local 114



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

22.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Lots 3 131 050 et 4 687 689 au cadastre du Québec

22.7 Dépôt et ratification du procès-verbal du 20 mai 2026 du Comité de démolition

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internautes

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2026-06-207

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet hier et propose le report du point 17.1 à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Des personnes du public et assistant à la présente séance s'expriment sur les dossiers suivants:

- Stella-Jones;
- Plants de fleurs emblématiques;
- Parc à chiens La Tortue;
- Encombrants;
- Descente de bateaux;
- Place Delvista.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Des personnes s'expriment sur les dossiers suivants:

- Parc de la Tortue;
- Écocentre;
- Arrosage de nouvelle pelouse.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-06-208

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-209

AIDE FINANCIÈRE - GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE 2026

CONSIDÉRANT que la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) est composée de bénévoles formés pour patrouiller sur le fleuve Saint-Laurent et répondre aux appels de détresse;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson offre annuellement un soutien financier à l'organisme;

CONSIDÉRANT que la GCAC est à nouveau opérationnelle pour la saison 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne inc. pour la saison 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-190-00-991.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-210

CONFIRMATION DE PROMESSE DE DON À LA FONDATION GISÈLE FAUBERT

CONSIDÉRANT que la Fondation Gisèle Faubert (Fondation) sollicite des dons pour financer la construction d'une maison de soins palliatifs (Maison) de huit chambres, dont une pédiatrique et un appartement pour les familles;

CONSIDÉRANT que cette maison de soins palliatifs desservira 64 municipalités de la Montérégie-Ouest, dont la ville de Delson;

CONSIDÉRANT que l'entente conclue avec la Fondation Gisèle Faubert en lien avec cette promesse de don prévoit qu'un banc d'église, portant une dédicace de la Ville de Delson, sera fourni à la Fondation pour être installé à perpétuité dans le hall d'entrée de la Maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Fondation Gisèle Faubert pour la construction d'une maison de soins palliatifs qui desservira 64 municipalités de la Montérégie-Ouest.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-110-00-972.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-211

APPUI - DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que plusieurs bâtiments à vocation communautaire, culturelle, religieuse ou sociale jouent un rôle important dans la vie des municipalités et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité universelle de ces bâtiments est essentielle afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées, aux aînés ainsi qu'aux familles avec de jeunes enfants de participer pleinement aux activités offertes dans la communauté;

CONSIDÉRANT que le Programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec permettait d'offrir une aide financière afin de réaliser des travaux visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics ou communautaires;

CONSIDÉRANT que la suspension de ce programme limite considérablement la capacité des organismes et des municipalités à réaliser des travaux d'adaptation essentiels;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les initiatives locales visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE la Ville de Delson appuie les démarches visant le rétablissement du Programme petits établissements accessibles afin de permettre aux municipalités, aux fabriques, aux organismes et aux autres gestionnaires de bâtiments communautaires d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de travaux améliorant l'accessibilité des bâtiments.

QUE la Ville demande au gouvernement du Québec, à la Société d'habitation du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir ce programme ou de mettre en place un programme équivalent.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Société d'habitation du Québec, à la MRC de Roussillon ainsi qu'aux municipalités du Québec afin de solliciter leur appui.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-212

AUTORISATION DE DÉPENSER DU CONSEIL MUNICIPAL - JUIN 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste CONSEIL-26-06-1 d'une somme de 4 550 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

| SOURCE FINANCEMENT | DÉPENSES |
|--------------------------|-----------------|
| Budget de fonctionnement | 4 550 \$ |
| Total général | 4 550 \$ |

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6630, soit le poste 02-110-00-311.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-213

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 759 RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Elisabeth Larose, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement n° 759 relatif à la création d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Ce règlement vise à cibler les entreprises exploitant une activité génératrice de transport lourd sur le territoire municipal, entraînant un volume significatif de circulation de véhicules dont la masse totale en charge est égale ou supérieure à 4 500 kg au sens du *Code de la sécurité routière* et prévoit un droit payable de 1 \$ / mètre cube en fonction de la volumétrie maximale du véhicule lourd.

Suite à la présentation dudit projet de règlement, il est proposé par M^{me} Elisabeth Larose, conseillère, et résolu de procéder à son adoption conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-214

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'ENSEIGNES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT que le Service des communications a procédé au lancement d'une procédure ouverte pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'enseignes numériques;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse qualitative par le comité de sélection des soumissions reçues, le résultat se détaille comme suit :

| Soumissionnaire | Pointage final | Montant (taxes incluses) |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------|
| Les Enseignes Perfection inc. | 7.89 | 174 836,16 \$ |
| Communications Tremblay Ménard inc. | 7.45 | 185 668,78 \$ |

CONSIDÉRANT que la firme Les Enseignes Perfection inc. a obtenu le meilleur pointage global avec une offre de service d'une somme de 174 836,16 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la résolution 45-22 avait déjà affecté une somme de 142 000 \$ en provenance du fonds de roulement pour permettre la réalisation du projet d'implantation d'enseignes numériques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat pour l'acquisition, l'installation et la mise en service d'enseignes numériques en couleur avec écran DEL double face à la firme Les Enseignes Perfection inc. d'une somme de 174 836,16 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 45 000 \$ qui sera rembourser par le fonds d'administration sur une période de 5 ans, afin d'assurer la réalisation complète du projet et pour permettre le paiement des dépenses.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-215

APPROBATION PAFIRSPA 2026 - PROJETS STRUCTURANTS AU PARC ST-CYR ET AU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) est un programme du ministère de l'Éducation qui vise à financer et augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT que le volet 1 de ce programme permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson travaille actuellement sur les projets du parc St-Cyr et du centre sportif;

CONSIDÉRANT que la contribution maximale du programme est évaluée à 66 % des dépenses admissibles du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal :

- Autorise la présentation des projets pour le parc St-Cyr et le centre sportif au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- Désigne la gestionnaire de projets comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-216

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que l'eau constitue une ressource collective essentielle à la santé publique, au développement socioéconomique et à la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Montérégie est confronté depuis plusieurs années à des enjeux récurrents de disponibilité de l'eau souterraine, se manifestant notamment par l'assèchement de puits, des tensions entre les usages agricoles, municipaux et industriels ainsi qu'une vulnérabilité accrue de l'approvisionnement en eau potable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que plus de 40 % de la population de certaines zones de la Montérégie dépend de l'eau souterraine comme source d'eau potable, ce qui accentue les risques sociaux et territoriaux en contexte de pénurie;

CONSIDÉRANT que les sécheresses récurrentes, exacerbées par les changements climatiques, combinées à l'imperméabilisation des sols et au drainage agricole, réduisent la recharge naturelle des nappes phréatiques et accentuent les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle encadrant les prélèvements d'eau et son application sont limitées par l'absence d'indicateurs fiables permettant d'évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements sur les ressources en eau souterraine;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassin versant (OBV) SCABRIC, reconnu en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau, a formellement sollicité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) la tenue d'un BAPE générique sur les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT que plusieurs acteurs régionaux, dont des MRC et des tables de concertation régionales, convergent vers la nécessité d'une analyse publique, indépendante et intégrée des enjeux liés à l'eau en Montérégie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE la Ville de Delson appuie inconditionnellement la résolution n° 2026-04-070 de la MRC de Roussillon afin de déclencher la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) générique portant sur les enjeux de pénurie et de gestion durable de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-217

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DU REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT N° 757 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 524 247 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION FORCÉE DU LOT 3 131 045 AU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 26 mai 2026 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 757 décrétant un emprunt de 9 524 247 \$ et une dépense du même montant pour l'acquisition forcée du lot 3 131 045 au cadastre du Québec.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-218

POSITION DE LA VILLE DE DELSON - DEMANDE DE CONCILIATION À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson (Ville) a conclu et signée avec la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries (Régie) une entente de desserte le 17 juin 2021 prévoyant les conditions explicites liées au service complet en matière de sécurité incendie devant bénéficier à la Ville;

CONSIDÉRANT que cette entente contractuelle a, depuis sa signature, été appliquée sans aucune problématique ni restriction, tant par l'une que par l'autre des parties;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Régie a procédé le 23 avril 2026 à l'adoption d'une résolution portant le numéro 2026-04-040 sollicitant du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'intervention auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) afin de désigner un conciliateur dans le cadre d'un processus de conciliation destinée à revoir les modalités de renouvellement ainsi que les conditions de telle entente de desserte de services, se plaignant de ne pouvoir revoir les conditions par ailleurs expresses contenues à celle-ci ou de pouvoir y mettre fin;

CONSIDÉRANT que la Ville considère que la Régie désire, dans le cadre de la démarche entreprise auprès de la CMQ, modifier les termes d'une entente contractuelle librement négociée et signée par les parties, sans qu'aucun différend d'application quant à ses conditions ne soit survenu à ce jour;

CONSIDÉRANT que la Régie invoque et prétend en réalité avoir été lésée lors de la conclusion et de la signature de l'entente de desserte mentionnée aux présentes, alors qu'elle bénéficiait de toutes les ressources juridiques disponibles pouvant s'avérer requises afin de l'accompagner et la conseiller adéquatement;

CONSIDÉRANT que la Régie plaide en définitive être victime de sa propre turpitude, sans le dire ouvertement;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun différend d'application quant au contenu ainsi qu'aux conditions de l'entente de desserte en vigueur, contrairement aux prétentions de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Ville considère dès lors qu'un conciliateur pouvant être désigné par les autorités compétentes ne détient aucune autorité légale dans le but d'intervenir dans le cadre d'une entente contractuelle légitimement et librement conclue entre la Ville et la Régie;

CONSIDÉRANT que la Ville s'oppose à une telle désignation d'un conciliateur ayant pour seul objectif de rouvrir une entente librement souscrite sans réel motif ni présence d'un quelconque différend dans son application.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal s'oppose et requiert des autorités compétentes de refuser de désigner un éventuel conciliateur dans le cadre de la demande de conciliation formulée par la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries, laquelle est mal fondée en fait et en droit.

QUE le directeur général et/ou le greffier soient mandatés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, tout document utile et nécessaire au traitement du présent dossier et à la représenter lors d'une éventuelle procédure de conciliation devant la Commission municipale du Québec ou l'un de ses juges désignés.

QUE le conseil municipal confirme le mandat attribué à Me Stéphane Reynolds, de la firme Cain Lamarre, visant à représenter les intérêts de la Ville de Delson dans le cadre du présent dossier et d'entreprendre toute procédure jugée utile afin de protéger adéquatement ses intérêts.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-219

POSITION DE LA VILLE DE DELSON – AVIS D'INTENTION DE VENDRE LE LOT 3 129 422 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a procédé à l'inscription et à la notification au mois de mars 2026 d'un avis d'assujettissement à un droit de préemption quant au lot 3 129 422 au cadastre du Québec situé au 211, chemin Saint-François Xavier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le 23 avril 2026, le propriétaire du lot concerné a notifié à la Ville de Delson un avis d'intention de vendre l'immeuble pour une somme de 458 500 \$;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions du Règlement n° 738, la Ville dispose d'un délai de 60 jours à compter de la notification de tel avis pour informer le propriétaire de ses intentions quant à l'exercice de son droit de préemption et de son intention d'acquérir les immeubles au prix et aux conditions qui y sont énoncées, conditionnellement à la réception d'une confirmation que toutes et telles conditions prévues aux documents constituant l'avant-contrat en lien avec l'avis d'intention de vendre soient remplies et totalement satisfaites.

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficie par ailleurs d'un délai additionnel de 60 jours pour requérir l'inscription d'un acte de transfert de propriété au registre foncier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal se prévale du droit de préemption grevant la propriété du 211, chemin Saint-François Xavier pour une considération de 458 500 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, et en informer le propriétaire concerné.

QUE le conseil autorise l'appropriation du surplus libre non affecté pour financer la dépense.

QUE le conseil municipal mandate M^e Stéphanie Groulx ou M^e Stéphanie Hénault, de la firme SGH Notaires, afin de procéder à la rédaction, à la signature ainsi qu'à l'inscription de l'acte de transfert de propriété requis dans les circonstances et autorise le maire ainsi que le greffier à signer tel acte, pour et au nom de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-220

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 1013 RELATIF AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT que dans le *Règlement n° 1013 relatif aux animaux*, il est défini comme autorité compétente les membres de la Régie intermunicipale de police Roussillon et toute autre personne ou organisme mandaté par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des représentants de la Ville pour l'application dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal désigne le greffier et le directeur général à titre de représentants pour l'application du *Règlement n° 1013 relatif aux animaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-221

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2026-2027

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie du regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour le terme 2026-2027.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la couverture d'assurance pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour le terme 2026-2027 d'une somme de 5 716,32 \$, incluant les frais de l'UMQ et les taxes, et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-05 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-222

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES CONTRE LES CYBER-RISQUES 2026-2027

CONSIDÉRANT que la Ville est partie à l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029, lequel regroupement nous permet d'obtenir de meilleurs prix;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acquitter le montant de la prime pour le terme 2026-2027 au montant de 7 821,96 \$, frais et taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances contre les cyber-risques pour le terme 2026-2027 d'une somme de 7 821,96 \$, incluant les frais et les taxes, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 02-190-00-421.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-223

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - JUIN 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

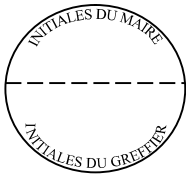
CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-26-06-1 d'une somme de 20 000 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

| SOURCE FINANCEMENT | DÉPENSES |
|--------------------------|------------------|
| Budget de fonctionnement | 20 000 \$ |
| Total général | 20 000 \$ |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent du poste budgétaire énuméré dans le rapport de recommandation n° 6599.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-06 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-224

AVIS DE MODIFICATION - ENTENTE D'OCCUPATION - STATIONNEMENT INCITATIF GARE DELSON

CONSIDÉRANT que depuis 2001, la Ville de Delson loue à l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) renommée l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM), un terrain d'une superficie de 11 750 mètres carrés pour permettre l'exploitation d'un stationnement incitatif pour les usagers de la Gare de Delson désirant emprunter la ligne Candiac reliant la municipalité à la station de métro Lucien-L'allier;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport métropolitain (RTM), exploité sous la marque Exo, assure les services d'autobus, de transport adapté et de trains de banlieue dans la couronne sud de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'entente actuellement en vigueur est renouvelée automatiquement le 1^{er} juillet de chaque année, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que la partie qui souhaite modifier ou annuler l'entente doit en informer l'autre partie dans un délai de 9 mois, soit au plus tard le 30 septembre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal transmette aux firmes AMT, ARTM et Exo un avis les informant que la Ville de Delson entend modifier le coût de location du terrain utilisé comme stationnement incitatif à la Gare Delson afin qu'il soit haussé à la somme de 4 500 \$ par année à compter du 1^{er} juillet 2027 et indexé de 3 % par année à compter du 1^{er} juillet 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-225

APPEL D'OFFRE: ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA GESTION FINANCIÈRE DE LA TRÉSORERIE À UNE INSTITUTION FINANCIÈRE LOCALE.

CONSIDÉRANT que deux démarches de procédure sur invitation écrite ont été réalisées par le trésorier, une première dont l'échéance avait été fixée au 31 mars 2026, laquelle fut abandonnée sans autre formalité par ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'une seconde procédure sur invitation écrite a été transmise aux 3 mêmes institutions financières ciblées à l'origine le 23 avril 2026, laquelle fixait au 5 mai 2026 la date d'ouverture des offres reçues;

CONSIDÉRANT que l'analyse faite par le trésorier des deux offres de services reçues conclut que celles-ci s'avèrent non conformes aux exigences contenues aux documents d'appels d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal traite le premier processus de procédure sur invitation écrite réalisé en ratifiant son retrait par le trésorier et qu'il rejette les deux offres de services reçues dans le cadre du processus de procédure sur invitation écrite dont l'ouverture fut faite le 5 mai 2026, en raison de la non-conformité de celles-ci quant aux exigences du devis descriptif applicable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le Service des affaires juridiques et du greffe au lancement d'une nouvelle procédure ouverte ou sur invitation écrite visant l'obtention d'offres de services en lien avec la gestion des services bancaires pour une période de 3 années ainsi que 2 années optionnelles supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-226

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE INFORMATIQUE - JUIN 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service informatique;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TI-26-06-1 d'une somme de 67 320 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

| SOURCE FINANCEMENT | DÉPENSES |
|--------------------------|------------------|
| Budget de fonctionnement | 62 570 \$ |
| Fonds de roulement | 4 750 \$ |
| Total général | 67 320 \$ |

QUE les montants requis pour ces dépenses au montant de 62 620 \$ proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6625.

QUE soit autorisé un fonds de roulement additionnel de 4 750 \$ qui sera rembourser par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2026-06-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-227

APPUI AU PROJET DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe demande l'appui de la Ville de Delson pour le projet de construction d'un terrain de soccer synthétique à 9 joueurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe souhaite déposer au Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) le projet de construction d'un terrain synthétique à 9 joueurs, en remplacement de leurs terrains naturels actuels.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Ville de Saint-Philippe pour la construction d'un terrain synthétique de soccer à 9 joueurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-06-228

ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'APPUI À MEUTE MONDE POUR LE DÉPÔT DE SUBVENTION AU FONDS CULTUREL RÉGIONAL DE LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que Meute monde, un organisme culturel basé à Delson, souhaite faire une diffusion spéciale de son spectacle de Noël à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT que le spectacle Noël Ensemble propose une thématique rassembleuse qui rejoint les valeurs de vivre-ensemble, de partage et de mieux-être de notre communauté et qui saura assurément inspirer les citoyens durant la période des Fêtes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la lettre d'appui destinée à soutenir la demande de financement de Meute Monde au Fonds culturel régional de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-229

ENTÉRINEMENT DE LA LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR-JEUNESSE EMPLOI POUR LE DÉPÔT DE SUBVENTION AU FONDS CULTUREL RÉGIONAL DE LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le Carrefour-jeunesse emploi Roussillon souhaite organiser un salon jeunesse en 2027 sur le territoire de la ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le projet vise à offrir aux jeunes du territoire de la MRC de Roussillon un événement festif, rassembleur et accessible qui favorise la participation, la création de liens, le sentiment d'appartenance à la communauté et l'accès à une offre culturelle diversifiée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la lettre d'appui destinée à soutenir la demande de financement du Carrefour-Jeunesse Emploi au Fonds culturel régional de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-230

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU CAMP DE JOUR

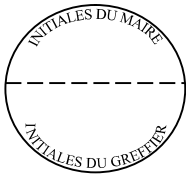
CONSIDÉRANT que la Ville offre un service d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers dans le cadre du camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT qu'une subvention est disponible aux termes du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2026-2027 (PAFLPH-1).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire pour la subvention du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées 2026-2027 (PAFLPH-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-06-231

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA RÉALISATION D'UNE MURALE COLLECTIVE AVEC DES ENFANTS DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONE ET ANGLOPHONE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme Créer pour se rapprocher, la Ville de Delson a été approchée par la Francoderole pour la réalisation d'une murale collective impliquant des enfants des communautés francophone et anglophone afin de renforcer l'engagement citoyen et le rapprochement entre communautés linguistiques;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans une démarche d'implication des écoles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs de participer au programme Créer pour se rapprocher et confirme l'intérêt de la municipalité afin de se réserver une place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-232

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - JUIN 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-26-06-1 d'une somme de 43 866,93 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

| SOURCE FINANCEMENT | DÉPENSES |
|--------------------------------|------------------|
| Budget de fonctionnement | 3 040 \$ |
| Fonds d'initiatives citoyennes | 25 830 \$ |
| Fonds projets spéciaux | 15 000 \$ |
| Total général | 43 870 \$ |

QUE les montants requis pour ces dépenses totalisant 3 040 \$ proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6624.

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 25 830 \$ provenant du fonds d'initiatives citoyennes.

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 15 000 \$ provenant du fonds des projets spéciaux.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-233

AUTORISATION D'APPROPRIATION D'UN FONDS DESTINÉ AU FESTIVAL DES ARTS ET DE LA CULTURE DELSON

CONSIDÉRANT que la ville de Delson souhaite rayonner au niveau culturel et s'est vu offrir l'occasion de collaborer avec deux artistes locaux pour développer une fin de semaine orientée autour de la culture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ce festival aura lieu du 14 au 16 août 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ à partir du fonds réservé aux projets spéciaux pour l'organisation d'un festival culturel qui aura lieu du 14 au 16 août 2026.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-762-99-476.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-19 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-234

AUTORISER LA CRÉATION ET LA NOMINATION PROBATOIRES D'UN POSTE DE CONSEILLER EN GÉNIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un poste de conseiller en génie afin d'accroître la qualité de supervision des nombreux travaux majeurs prévus à la Ville dont la complexité requiert le recours à une expertise qualifiée dans le domaine du génie civil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste permanent de conseiller en génie au Service technique et travaux publics et la modification de l'organigramme de la Ville de Delson en conséquence.

QUE le conseil municipal entérine la nomination probatoire de M. Thierry Biboum à titre de conseiller en génie en date du 9 juin 2026, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le conseil municipal autorise le paiement du salaire de M. Biboum à titre de conseiller en génie en mandat temporaire rétroactivement au 23 septembre 2025 jusqu'à la nomination probatoire au 9 juin 2026.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Thierry Biboum.

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 5 000 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-141 au poste budgétaire n° 02-320-00-141.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-141.

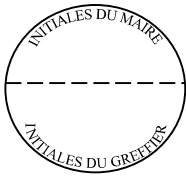
QUE le certificat de trésorerie n° 2026-05-14 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Biboum pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-235

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 5.2 et 5.15 du Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, les embauches de salariés non permanents doivent être mentionnées dans un rapport déposé au cours d'une séance du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le directeur des ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires, visant en l'occurrence un stagiaire en génie et deux manoeuvres au Service technique et travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-236

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 - RÉGIE D'INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités concernant le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT que suite au regroupement effectué entre le Service incendie de Candiac/Delson et la Régie, effectif au 1^{er} janvier 2022, le rapport présente désormais les statistiques regroupées pour les quatre villes desservies par la Régie, autant pour le volet premiers répondants que pour le volet opération incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie a transmis aux villes membres le rapport d'activité 2025 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt et approuve le rapport d'activités souscrit par la Régie Incendie Alliance des Grandes-Seigneuries pour l'année 2025.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-237

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - JUIN-JUILLET 2026

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont partiellement disponibles au budget de fonctionnement du service.

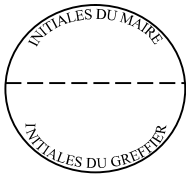
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste TP-26-06-1 d'une somme de 72 234,38 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par les sources de financement suivantes :

| SOURCE FINANCEMENT | DÉPENSES |
|---|---------------------|
| Budget de fonctionnement | 67 734,38 \$ |
| Fonds entretien bâtiments municipaux et infrastructures | 4 500 \$ |
| Total général | 72 234,38 \$ |

QUE les montants requis pour ces dépenses totalisant la somme de 67 764.28 \$ proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6587.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 4 500 \$ provenant du fonds entretien bâtiments municipaux et infrastructures.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2026-06-10 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-238

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA DÉRATISATION DANS LES ÉGOUTS, ANNÉES 2026-2027 PLUS UNE ANNÉE OPTIONNELLE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à lancer une procédure sur invitation écrite pour la dératisation dans les égouts pour les années 2026-2027 plus une année optionnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé une procédure sur invitation écrite et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

| Nom du soumissionnaire | Coût total (taxes et contingences incluses) |
|--------------------------------|--|
| Groupe DP Extermination inc. | 30 149,20 \$ |
| MBM Extermination inc. | 31 030,33 \$ |
| La Chaîne d'Extermination inc. | 62 086,50 \$ |
| Orkin Canada Corporation | 62 086,50 \$ |
| Extermination Insecta inc. | N'a pas soumissionné |
| Nova Extermination | N'a pas soumissionné |
| Pyrax Extermination | N'a pas soumissionné |

CONSIDÉRANT que le contrat suivant le prix proposé le plus bas est la firme Groupe DP Extermination inc. avec une offre de service d'une somme de 30 149,20 \$, taxes et contingences incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Groupe DP Extermination inc. pour la dératisation dans les égouts, années 2026-2027 plus une année optionnelle, d'une somme de 30 149,20 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE les montants requis pour ces dépenses proviennent des postes budgétaires énumérés dans le rapport de recommandation n° 6588.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-11 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-239

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE ET DES SANITAIRES DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à lancer une procédure ouverte pour la rénovation du hall d'entrée et des sanitaires du centre sportif;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé une procédure ouverte et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

| Nom du soumissionnaire | Coût total (taxes incluses) |
|-------------------------------|-----------------------------|
| XO Construction inc. | 279 619,20 \$ |
| 9116-0093 Qc inc. | 292 036,50 \$ |
| Constructions J. Boulais inc. | 354 618,54 \$ |

CONSIDÉRANT que le contrat suivant le prix proposé le plus bas est la firme XO Construction inc. avec une offre de service d'une somme de 279 619,20 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme XO Construction inc. pour la rénovation du hall d'entrée et des sanitaires du centre sportif d'une somme de 279 619,20 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE soit autorisé l'appropriation d'une somme de 280 000 \$ provenant du fonds entretien bâtiments municipaux et infrastructures.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-12 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-240

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - ENROBÉS BITUMINEUX, BORDURES ET TROTTOIRS 2026

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à lancer une procédure sur invitation écrite pour le contrôle qualitatif des matériaux - enrobés bitumineux, bordures et trottoirs pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé une procédure sur invitation écrite et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

| Nom du soumissionnaire | Coût total (taxes et contingences incluses) |
|--------------------------------------|---|
| Groupe ABS inc. | 10 627,52 \$ |
| Laboratoire GS inc. | 12 005,69 \$ |
| Solmatech inc. | 13 333,05 \$ |
| Groupe GÉOS inc. | 17 222,11 \$ |
| 9152-4629 Québec inc. (Geninovation) | 21 076,25 \$ |
| Nvira Environnement inc. | N'a pas soumissionné |

CONSIDÉRANT que le contrat suivant le prix proposé le plus bas est la firme Groupe ABS inc. avec une offre de service d'une somme de 10 627,52 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux - enrobés bitumineux, bordures et trottoirs 2026 d'une somme de 10 627,52 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-320-00-521.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-13 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-241

AUTORISATION TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 6 124,72 \$, taxes incluses, au fonds de roulement pour le paiement de la dépense engendrée par l'achat d'un abri auprès de la firme Les Industries Iverco inc., destiné à l'entreposage de fleurs.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution en provenance du fonds de roulement soit remboursé par le fonds d'administration sur une période de 5 ans.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-07 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-242

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE SUR INVITATION ÉCRITE ET D'UNE PROCÉDURE OUVERTE

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder au lancement de procédures en lien avec certaines de ses opérations;

CONSIDÉRANT que les procédures devant être réalisés concernent les projets suivants :

| Titre de l'appel d'offres | Type |
|--|---------------------------------|
| Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et chaussées | Procédure sur invitation écrite |
| Inspection par caméra autotractée des conduites et regards d'égout, années 2026-2027 | Procédure ouverte |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics au lancement d'une procédure sur invitation écrite pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que d'une procédure ouverte pour l'inspection par caméra autotractée des conduites et regards d'égout pour les années 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-243

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2026

Il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 233 823,52 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 312 148,53 \$ et des paiements par débit direct d'une somme de 31 030,28 \$, totalisant une somme de 1 577 002,33 \$ pour la période du 16 avril au 15 mai 2026, le tout tel que plus amplement détaillé dans un rapport préparé par le trésorier en date du 20 mai 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 54-112-11-000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-01 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-244

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.18 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier ou son remplaçant fasse un rapport périodiquement au conseil de tout transfert budgétaire qui a été autorisé dans le respect des dispositions contenues au règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés pour la période du 16 avril 2026 au 15 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-245

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2026

CONSIDÉRANT que l'article 6.10 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires exige que le trésorier prépare et dépose mensuellement un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires dans le cadre de la délégation permise au dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil prenne acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 16 avril 2026 au 15 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-246

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT À PG SOLUTIONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU COMPTE DE TAXES EN LIGNE

CONSIDÉRANT qu'afin de mieux servir les citoyens de la municipalité et d'optimiser les ressources humaines et financières de la Ville, il est souhaitable d'implanter le compte de taxes en ligne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à la firme PG Solutions pour l'implantation du compte de taxes en ligne d'une somme de 10 646 \$, plus les taxes applicables, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du poste budgétaire n° 02-130-00-415.

QUE le montant requis pour cette dépense provienne du fonds affecté des projets spéciaux n° 59-131-00-0000.

QUE le certificat de trésorerie n° 2026-06-02 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-06-247

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE – 132, RUE CANORA

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet de rénovation d'une habitation résidentielle unifamiliale, formulée dans le cadre du Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) de la zone H-309, pour la propriété située au 132, rue de Canora;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à une rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale, soit le remplacement du revêtement en aluminium et la peinture des gouttières, des soffites et des fascias;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-05-35 adoptée le 19 mai 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à une rénovation résidentielle au 132, rue Canora telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-248

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 5, ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-209, pour le local situé au 5, route 132;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne à plat sur le bâtiment (murale) et le remplacement d'une enseigne sur poteau;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-05-33 adoptée le 19 mai 2026, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative au projet d'affichage commercial situé au 5, route 132, telle que présentée, sujet au respect des conditions suivantes :

- qu'un traitement paysager de qualité soit réalisé autour de la base de l'enseigne sur poteau, intégrant notamment des plantations végétales et un aménagement horticole, afin d'assurer une meilleure intégration visuelle de l'enseigne dans son environnement et de contribuer à l'amélioration de l'esthétique du site;
- que l'enseigne murale ne soit pas intégrée à un bandeau vert, tel que présenté aux plans déposés, mais qu'elle soit plutôt constituée de lettres découpées représentant le nom SQDC ainsi que son logo officiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-249

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL – 115, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage industriel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone I-405, pour le local situé au 115, rue Beauvais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne détachée du bâtiment et sur socle;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-05-34 adoptée le 19 mai 2026, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Elizabeth Larose et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un projet d'affichage commercial au 115, rue Beauvais telle que présentée, conditionnellement à ce que l'aménagement au pourtour de la base de l'enseigne sur poteau fasse l'objet d'un traitement paysager de qualité, intégrant notamment des plantations végétales et un aménagement horticole afin d'assurer une meilleure intégration visuelle de l'enseigne dans son environnement et de contribuer à l'amélioration de l'esthétique du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-250

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INSTITUTIONNEL – 75, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage institutionnel, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-122, pour le Complexe sportif situé au 75, boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une enseigne détachée;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-05-36 adoptée le 19 mai 2026, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage institutionnel au 75, boulevard Georges-Gagné Nord telle que présentée, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager de qualité soit réalisé à la base de l'enseigne et suggère de remplacer le panneau inférieur noir de l'enseigne détachée par un panneau de couleur bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-251

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE INSTITUTIONNEL – 75, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ NORD, LOCAL 114

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial, formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone M-122, pour le local 114 situé au 75, boulevard Georges-Gagné Nord;

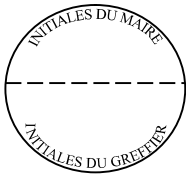
CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'installation d'une enseigne posée à plat sur le mur de la façade de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation n° 2026-05-37 adoptée le 19 mai 2026, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande relative à un affichage institutionnel pour le 75, boulevard Georges-Gagné Nord, local 114, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2026-06-252

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - LOTS 3 131 050 ET 4 687 689 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, le conseil a approuvé la demande relative à un lotissement pour les lots 3 131 050 et 4 687 689 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'article 21 du Règlement de lotissement n° 902 relatif à l'obligation de cession de terrains ou de paiement de sommes d'argent, le conseil municipal convient que la contribution pour fins de parcs correspondra à 10 % de la superficie du terrain, 10 % de la valeur marchande du terrain visé à la date de la demande ou une combinaison de la superficie de terrain visé par la demande de permis et de valeur monétaire n'excédant pas 10 %.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal accepte une contribution de 10 % aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts par le biais du versement monétaire d'une somme qui a été déterminée en conformité du règlement de lotissement, sur la base du montant établi aux termes du rapport d'évaluation produit par Immovex Gestion et évaluation immobilière, aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-253

DÉPÔT ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2026 DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT que le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 912* est en vigueur depuis le 4 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation de démolition doit être déposée conformément au Règlement n° 912;

CONSIDÉRANT que le Comité de démolition s'est réuni le 20 mai 2026 afin d'analyser la demande de démolition;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été reçue quant à la demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie et prenne acte du dépôt par la directrice du Service de l'aménagement du territoire du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Terrain contaminé.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.



No de résolution
ou annotation

2026-06-254

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier